



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

GUIDE D'INSCRIPTION

RECRUTEMENT SANS CONCOURS

D'ADJOINT ADMINISTRATIF

DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE-MER

Région Guadeloupe

au titre de l'année 2022

SOMMAIRE

INSCRIPTION ET DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT SANS CONCOURS

I – CONDITIONS D'ADMISSION	page 3
II – MODALITÉS D'INSCRIPTION	
A – Inscription par voie électronique ou par courriel	page 3
B – Inscription par voie postale	page 4
III – DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT	page 4
IV – NOTIFICATION DES RÉSULTATS	page 4

INSCRIPTION ET DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT

I – CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement sans concours d'adjoint administratif est ouvert aux candidat(e)s remplissant les conditions générales requises pour accéder aux emplois publics de l'État, à savoir :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques
- Se trouver en possession d'un casier judiciaire dont les mentions éventuelles portées sur le bulletin n° 2 ne sont pas compatibles avec l'exercice des fonctions d'agents publics ;
- Se trouver en position régulière au regard du Code du service national
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap ;

II – MODALITÉS D'INSCRIPTION

A – INSCRIPTION PAR COURRIEL SUR LA BOITE FONCTIONNELLE

Modalités d'inscription

Pour procéder à son inscription, le candidat se rend sur la boîte fonctionnelle de la Préfecture de la Région Guadeloupe : recrutementsc@guadeloupe.gouv.fr, et transmet son formulaire d'inscription dûment rempli, daté et signé accompagné des **pièces justificatives**.

Les candidats sont priés de bien vouloir cocher le choix du poste sur le formulaire

B – INSCRIPTION PAR VOIE POSTALE

B1) Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription par voie postale doit comporter le formulaire d'inscription au recrutement dûment complété, daté et signé (¹).

Le formulaire d'inscription peut être obtenu (au plus tard à la date limite de retrait) :

- **par téléchargement** sur le site Internet de la Préfecture de la Région Guadeloupe « www.guadeloupe.gouv.fr » – rubrique « Publication – Recrutements, concours et examens – Recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la Région Guadeloupe »).

B2) Transmission du dossier d'inscription par voie postale

Les candidats doivent transmettre leur dossier d'inscription **par voie postale, au plus tard à la date de clôture des inscriptions** (*le cachet de la poste faisant foi*) à l'adresse suivante :

Pour l'inscription par voie postale, il ne sera pas envoyé d'accusé de réception

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Les candidats sont priés de bien vouloir cocher le choix du poste sur le formulaire d'inscription

III – DÉROULEMENT DU RECRUTEMENT

L'épreuve de sélection sur dossier:

Le recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer consiste en l'examen par la commission de sélection du dossier d'inscription.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers d'inscription déposés dans le délai fixé dans l'avis de recrutement, la commission procède à la sélection des candidats.

Seuls les candidats sélectionnés sont convoqués à un entretien de vingt minutes avec la commission.

Cet entretien porte sur les connaissances administratives de base du candidat au sein du poste (ou des deux postes) pour lequel le recrutement est opéré, sur la capacité d'adaptation de l'intéressé(e) aux différentes activités ainsi que sur sa motivation à exercer les missions d'un adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer.

L'entretien se déroulera à la préfecture de Basse-Terre.

Les candidat(e)s sont convoqué(e)s individuellement à l'entretien. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

IV – NOTIFICATION DES RÉSULTATS

La liste des candidat(e)s admis sera communiquée :

- sur le site internet de la préfecture de la région Guadeloupe : « www.guadeloupe.gouv.fr » – rubrique « Publication – Recrutements, concours et examens – Recrutement sans concours d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer pour la Région Guadeloupe ».
- Par voie d'affichage à la préfecture de la région Guadeloupe